



# Entracte

Bienvenue au webinaire :

## **CSRD, quelles ambitions pour les PME en 2024 ?**



On démarre bientôt...

Si vous entendez  
la musique 🗣️,  
c'est bon signe !

[www.entracte.eco](http://www.entracte.eco)

# Objectifs du webinar

Comprendre le contexte de la CSRD

Découvrir les opportunités de la CSRD

Anticiper l'arrivée de cette directive

R ressortir avec l'envie de se lancer



Cassandre du ROY  
Consultante  
chez Entracte

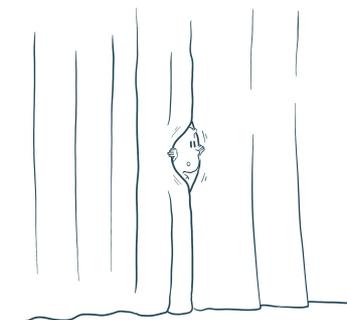


Alizé DANCHAUD  
Consultante  
chez Entracte



Pierre POIRMEUR  
Co-fondateur de  
Beavr

## Intervenants



## Pouvez-vous citer d'autres réglementations RSE déjà applicables en France ?

La mise en place de la RSE est l'intégration volontaire des enjeux sociaux et environnementaux dans les activités de l'entreprise et ses relations avec les parties prenantes.

Plusieurs obligations légales sont déjà applicables en France.

- Création d'un plan de vigilance ;
- La prise en considération des enjeux environnementaux et sociaux (loi PACTE) ;
- Les obligations de la loi AGECE pour une économie circulaire (anti-gaspillage) ;
- La stratégie nationale de la lutte contre la déforestation ;
- La loi Rixain pour une représentation équilibrée de femmes et d'hommes au sein des dirigeants.

## Que signifie l'acronyme "CSRD" ?

### **Corporate Sustainability Reporting Directive**

La CSRD est la nouvelle directive sur les rapports de développement durable des entreprises initiée par la Commission européenne en avril 2021. Ce nouveau cadre réglementaire européen, avec ses obligations de reporting de durabilité plus exigeantes, vise à harmoniser les reportings de durabilité des entreprises et à améliorer la disponibilité et la qualité des données publiées.

Les critères de reporting à respecter sont les 12 ESRS (European Sustainability Reporting Standards) développé par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group).

## Quels sont les critères pour être concerné par la CSRD ?

Pour définir si une entreprise est concernée, les critères pris en compte sont :

- Le nombre d'employés
- Le chiffre d'affaires
- le bilan

## Quel volet sera le plus exigeant dans le reporting ?

### **Le volet environnemental (ESRS E)**

En effet, contrairement à d'autres données purement déclaratives (celles sur le volet social par exemple), le volet climatique nécessitera un traitement des données d'impact brutes, comme pour le calcul des émissions de GES ou la modélisation d'objectifs et de plan d'action de réduction carbone. Les entreprises devront être en mesure de fournir un ensemble d'indicateurs chiffrés sur leurs émissions de gaz à effet de serre et leur stratégie pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

## Sur les 1232 indicateurs publiés, suis-je obligé de tous les reporter ?

Non ! Le reporting d'un indicateur (datapoint) dépendra de sa matérialité. La double matérialité permet en effet de définir ce que l'entreprise doit divulguer dans son rapport de durabilité.

## Existe-t-il des spécificités par secteur d'activités ?

Bientôt ! La CSRD propose une triple-approche de l'information à publier avec des critères secteurs et des critères spécifiques à l'entreprise. Actuellement, la priorité de l'EFRAG est le travail de mise en œuvre des critères pour tous secteurs (les 12 ESRS).

Néanmoins, l'EFRAG poursuit actuellement ses travaux sur des normes spécifiques aux secteurs d'activités suivants :

- Pétrole et gaz,
- Charbon, carrières et mines,
- Transport routier,
- Agriculture, élevage et pêche,
- Véhicules à moteur,
- Production d'énergie et services publics,
- Alimentation et boissons,
- Textiles, accessoires, chaussures et bijoux.

# Ma société est-elle dans les clous ?



CRITÈRES	GE	AUTRES GE	PME COTÉES	ENTREPRISES NON-EU
Nombre d'employés	> 500	> 250	> 10	
Chiffres d'affaires	> 50 M€	> 40 M€	> 700 k€	> 150 M€ sur le marché de l'UE sur les 2 dernières années
Bilan	> 25 M€	> 20 M€	> 350 k€	

## Changements significatifs :

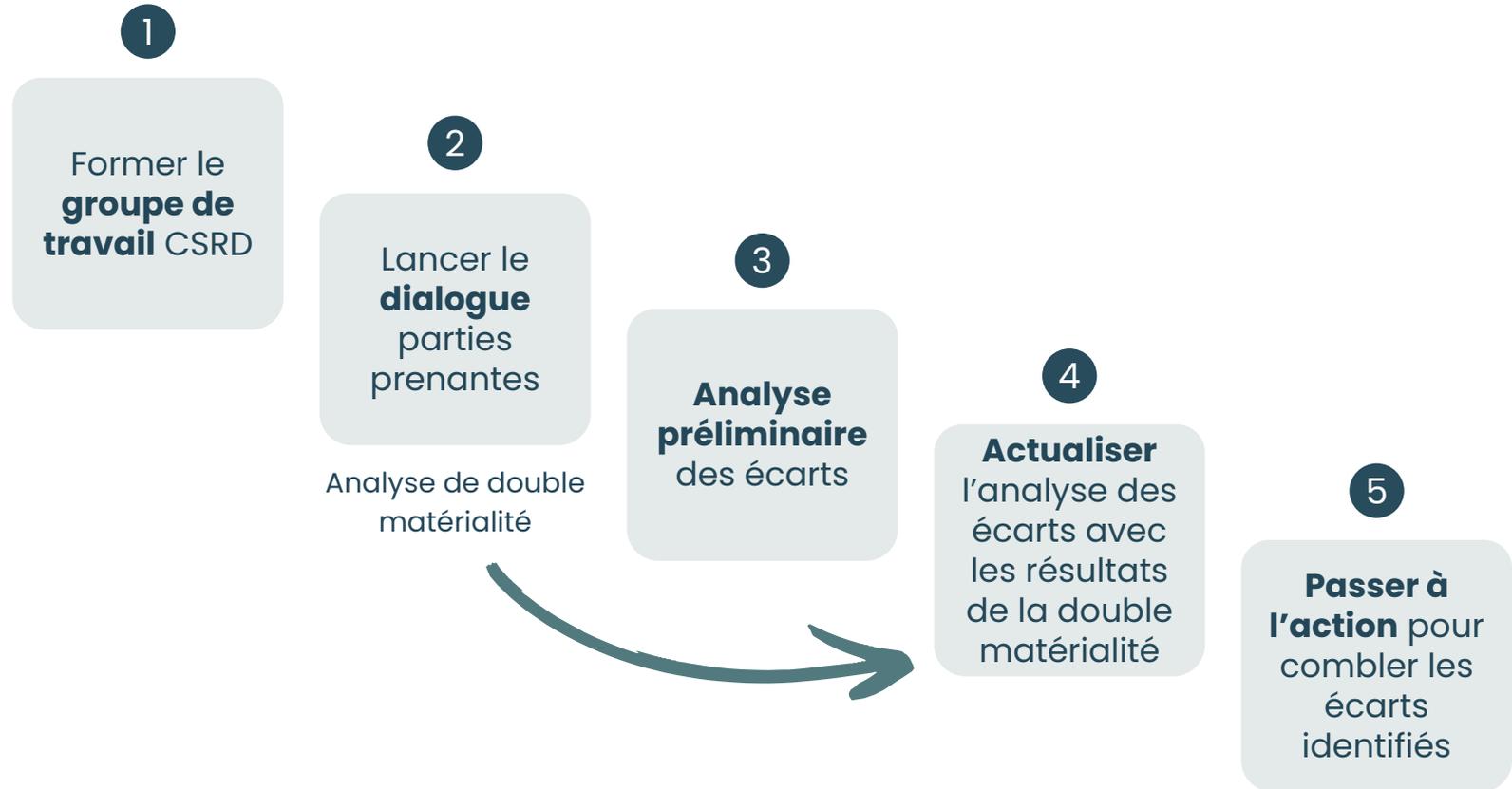
- Normes communes pour les rapports de durabilité
- Analyse de double matérialité
- Vérification par des OTI externes



## Contraintes et risques

- Audit **renforcé**
- Évaluation des objectifs de l'entreprise et des moyens mis en œuvre pour **transformer son modèle d'affaires**
- **Sanctions "effectives, proportionnées et dissuasives"**

# Comment se préparer à l'arrivée de la CSRD ?



Étapes clés à l'intégration de ses parties prenantes :

Identifier et hiérarchiser ses parties prenantes

Identifier et créer des canaux de remontées d'informations efficaces

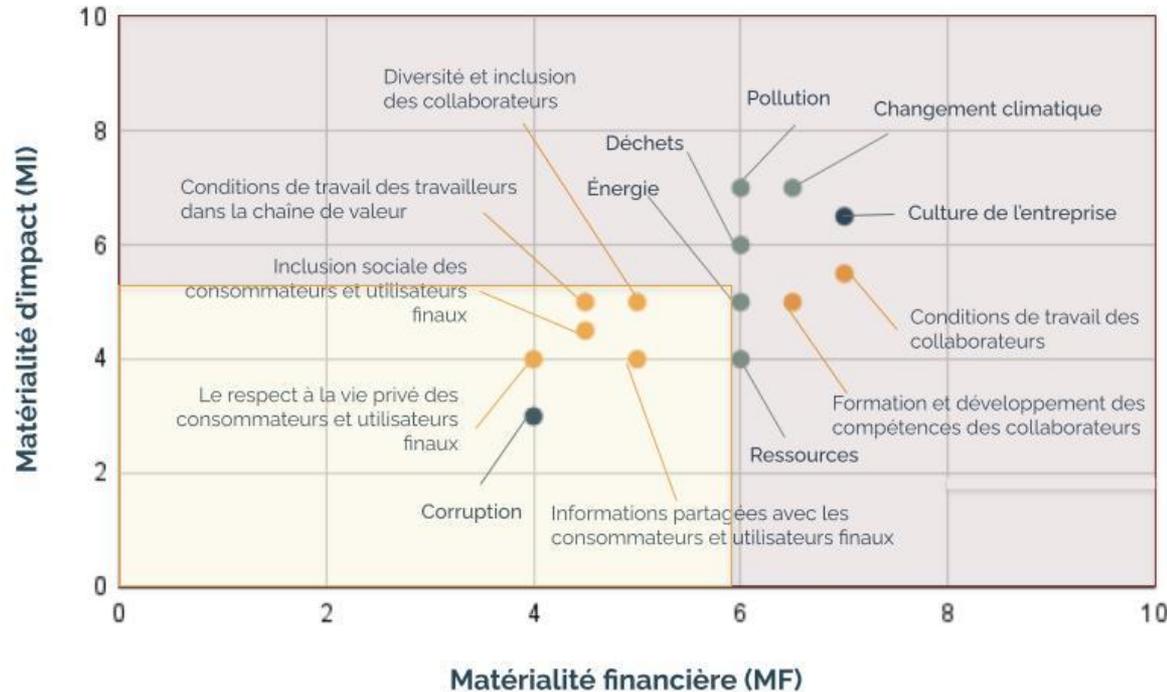
Intégrer leurs défis et attentes à la stratégie de l'entreprise

Exemple de matrice pour la hiérarchisation des parties prenantes



# Évaluer sa double matérialité dès maintenant pour pérenniser son modèle d'affaires

\*Matériel : qui doit être pris en compte dans l'appréciation de la performance de l'entreprise.



## Thématiques des enjeux :

- ESRS E (environnement)
- ESRS S (social)
- ESRS G (gouvernance)

## Hierarchisation des enjeux :

- Enjeux matériels (MI et/ou MF > 6)
- Enjeux pertinents (MI et/ou MF < 5)

Un rapport englobant l'entreprise mais aussi toute sa chaîne de valeur !



## Chaîne de travail amont et aval

Intégration et consultation  
élargie des parties prenantes  
internes et externes !



## IROs

Identification et évaluation  
des impacts matériels  
avérés et potentiels.



## Temporalité

Rétrospective et  
prospective.

Un nouvel outil stratégique créateur de valeur et de nouveaux défis.

**Conformité**

**Prendre de la hauteur**

- Comprendre le degré de maturité de son entreprise face à la transition
- Vision désirable du futur de l'entreprise

**S'engager**

- Stratégie et plan d'actions
- Culture d'entreprise embarquant collaborateurs et partenaires

**Anticiper**

- Les compétences des collaborateurs
- Les attentes et les risques liés aux parties prenantes
- Pérenniser son activité



**Penser que vous n'êtes pas concernés**

**Vous allez être impactés par la CSRD rapidement, directement ou indirectement**



**Voir la CSRD comme une simple obligation réglementaire**

**La CSRD est avant tout un outil stratégique !**



**Traiter la mise en conformité avec la CSRD en silo**

**Réutilisez au maximum des choses que vous avez déjà : EcoVadis, B Corp, stratégie RSE**

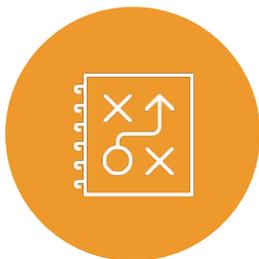


**Ne pas commencer tôt la quantification des impacts, risques, opportunités**

**L'exercice de quantification est difficile et va nécessiter de nombreux ajustements - autant commencer tôt !**



Réutilisez ce qui est attendu par la CSRD pour :



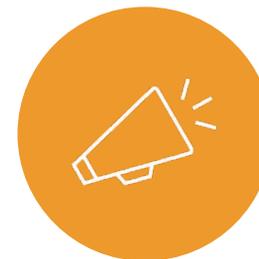
## Stratégie

Nourrir votre stratégie de durabilité et votre stratégie d'entreprise



## Certifications

Obtenir des labels ou des certifications comme EcoVadis



## Communication

Répondre aux autres demandes de vos parties prenantes

# Nos dates de webinaires et formations

## WEBINAIRES

45 minutes - gratuit

Quel label pour appuyer la stratégie RSE de sa PME ?



Judi 25 janvier  
11h45 - 12h30



Judi 18 janvier  
11h45 - 12h30

Comment mettre en place une stratégie de numérique responsable dans sa PME ?

Judi 01/02 et 14/03  
9h-12h  
Se préparer à la CSRD :  
outils, plan d'actions,  
clés de succès



FORMATION  
CSRD

## FORMATIONS INTER-ENTREPRISE

3h - 400€ HT/personne

Choisir et mettre en oeuvre un label RSE pertinent

Mercredi  
7 février  
9h30-12h30



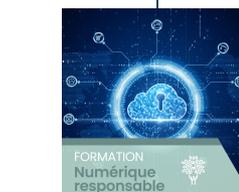
FORMATION  
Labels RSE

Atelier  
2tonnes

Mercredi  
14 février  
14h-17h



ATELIER  
2tonnes



FORMATION  
Numérique  
responsable

Mettre en place une stratégie de numérique responsable

Judi 8 février  
9h-12h

Retrouvez toutes nos formations sur notre site : [www.entracte.eco](http://www.entracte.eco)  
ou contactez-nous à [formation@entracte.eco](mailto:formation@entracte.eco) pour en savoir plus !





# Entracte

**Merci de votre participation !**  
**Des questions ?**



[formation@entracte.eco](mailto:formation@entracte.eco)

[www.entracte.eco](http://www.entracte.eco)